



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 17 juin 2020

### SONT PRÉSENTS

- MM Sylvain Breton, préfet, maire d'Entrelacs  
Martin Bordeleau, préfet suppléant, maire de Saint-Côme  
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat  
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints  
Bruno Guilbault, conseiller de comté, maire de Rawdon  
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie  
Réjean Larochelle, représentant d'Entrelacs  
Daniel Monette, conseiller de comté, maire de Saint-Damien  
Pierre Desrochers, représentant de Sainte-Marcelline-de-Kildare  
Serge Perrault, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix  
François Quenneville, conseiller de comté, maire de Chertsey  
Martin Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha  
Richard Rondeau, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
- Mmes Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois  
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci  
Isabelle Perreault, conseillère de comté, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton.

### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- M. Pierre Winner, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim  
Mmes Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe  
Julie Dorich, secrétaire de direction

**La séance s'est tenue par vidéoconférence en raison des mesures d'urgence reliées à la COVID-19.**

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté,

CM-132-2020

Il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Daniel Monette et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 13 h.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-133-2020

Il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Réjean Larochelle et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants : 8.2 Paiement de 1,2 million à Teltec – Achat d'équipement – Décision, 8.3 Achat de supports à échelle – Phase 1 – Décision et 10.14 Amélioration du chemin des Cyprès – Travaux supplémentaires – Utilisation de revenus reportés – Décision et le retrait des points suivants : 10.3 Règlement 210-2020 modifiant le SADR afin d'assouplir et de clarifier diverses dispositions relatives à l'agriculture – Avis de motion, 10.4 Projet de règlement 210-2020 modifiant le SADR afin d'assouplir et de clarifier diverses dispositions relatives à l'agriculture – Adoption, 10.5 Projet de règlement 210-2020 modifiant le SADR afin d'assouplir et de clarifier diverses dispositions relatives à l'agriculture – Document sur la nature des modifications – Adoption et 12.2 Fonds Régions et Ruralité – Répartition 2020-2021 – Décision.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE  
Prise des présences

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 13 MAI 2020

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
COMITÉ ADMINISTRATIF DU 5 MAI 2020

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 17 juin 2020

### 6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

### 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

7.1 Comité évaluation (14 mai 2020) – Dépôt du compte rendu

7.2 Comité de développement local et régional (5 mai) – Dépôt du compte rendu

7.3 Commission consultative d'aménagement (27 mai 2020) – Dépôt du compte rendu

7.4 Comité consultatif agricole (10 juin 2020) – Dépôt du compte rendu

7.5 Table des préfets

7.6 Autres comités

### 8. ADMINISTRATION

8.1 Archives – Destruction de dossiers – Décision

8.2 *Paiement de 1,2 million à Teltech – Achat d'équipement – Décision*

8.3 *Achat de supports à échelle – Phase 1 – Décision*

### 9. AUDIENCE

Aucune audience

### 10. AMÉNAGEMENT

10.1 Avis de conformité règlements municipaux (aucun dossier)  
10.1.1 Règlements conformes

10.2 Avis du Comité consultatif agricole – Demande d'aliénation à Rawdon (Dossier 427113) – Décision

~~10.3 Règlement 210-2020 modifiant le SADR afin d'assouplir et de clarifier diverses dispositions relatives à l'agriculture – Avis de motion~~

~~10.4 Projet de règlement 210-2020 modifiant le SADR afin d'assouplir et de clarifier diverses dispositions relatives à l'agriculture – Adoption~~

~~10.5 Projet de règlement 210-2020 modifiant le SADR afin d'assouplir et de clarifier diverses dispositions relatives à l'agriculture – Document sur la nature des modifications – Adoption~~

10.6 Règlement numéro 211-2020 modifiant le SADR afin d'agrandir la grande affectation Villégiature consolidation à Chertsey – Adoption

10.7 Forêt – Nomination administrateur et substitut au CA de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière – Décision

10.8 Forêt – Consultation publique PAFIO Mauricie - Autorisation

10.9 Travaux de réfection de barrages au lac Gareau – Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez – Autorisation de la MRC – Décision

10.10 Mise en œuvre d'actions pour la lutte contre le myriophylle à épis 2020 - Accompagnement d'associations de lacs - Décision

10.11 Planification réseau cyclable régional – Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) – Décision



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 17 juin 2020

- 10.12 PAFIO 2018-2023 – Harmonisation des coupes forestières, secteur PELLETIER (TNO) – Adoption
- 10.13 TPI – Report appel de projets – Décision
- 10.14 Amélioration du chemin des Cyprès – Travaux supplémentaires – Utilisation de revenus reportés – Décision

### 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point

### 12. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

- 12.1 Soutien financier développement informatique des entreprises – Décision
- ~~12.2 Fonds Régions et Ruralité – Répartition 2020-2021 – Décision~~
- 12.3 Fonds Régions et Ruralité – Volet 3 - Nomination du représentant de la MRC - Décision
- 12.4 Entente en développement culturel – Décision
- 12.5 Réaffectation FDT – Décision
- 12.6 Soutien achat local – Décision

### 13. TRANSPORT

- 13.1 Remplacement de la résolution CM-124-2020 - Plan de relance du Service du transport – Décision

### 14. ÉVALUATION

Aucun point

### 15. PARCS RÉGIONAUX

Aucun point

### 16. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION

### 17. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS – DÉPÔT

### 18. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

### 19. CORRESPONDANCE

#### Correspondances significatives

- 19.1 Demande d'appui – MRC de Maria-Chapdelaine – Pérennité des fonds nécessaires en lien avec la légalisation du cannabis – Décision
- 19.2 Demande d'appui – 75<sup>e</sup> anniversaire de la découverte de l'épave du Liberator Harry – Municipalité de Saint-Donat - Décision

### 20. VARIA

### 21. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 22. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

### 23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 17 juin 2020

### 3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2020

CM-134-2020

Il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par Mme Isabelle Perreault et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

### 4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020 DU COMITÉ ADMINISTRATIF

CM-135-2020

Il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Martin Héroux et résolu unanimement de prendre acte du dépôt du procès-verbal, tel que rédigé.

### 5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET

Le rapport d'activités du préfet, pour le mois de mai 2020, est déposé au Conseil de la MRC, sans commentaire ni question.

### 6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Le rapport du secrétaire-trésorier et directeur général par intérim est déposé au Conseil de la MRC, sans commentaire ni question.

### 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

#### 7.1. Comité évaluation (14 mai 2020) – Dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité évaluation du 14 mai 2020.

#### 7.2. Comité de développement local et régional (5 mai 2020) – Dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de développement local et régional du 5 mai 2020.

#### 7.3. Commission consultative d'aménagement (27 mai 2020) – Dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu de la Commission consultative d'aménagement du 27 mai 2020.

#### 7.4. Comité consultatif agricole (10 juin 2020) – Dépôt du compte rendu

Dépôt du compte rendu du Comité consultatif agricole du 10 juin 2020.

#### 7.5. Table des préfets

Dépôt des points traités lors de la dernière rencontre de la Table des préfets.

#### 7.6. Autres comités

Dépôt des sujets traités lors des rencontres des comités sur lesquels certains membres du Conseil de la MRC siègent.

### 8. ADMINISTRATION

#### 8.1. Archives – Destruction de dossiers - Décision

CM-136-2020

Considérant le nombre de dossiers inactifs localisés dans le *Montel* de la MRC et à l'entrepôt;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

### CONSEIL DE LA MRC Séance ordinaire – 17 juin 2020

Considérant que la destruction de ces dossiers est effectuée en conformité avec le calendrier de conservation de la MRC de Matawinie;

Considérant que les personnes responsables ont vérifié la liste et sont d'avis que les dossiers peuvent être détruits;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Rondeau, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement d'autoriser la destruction des dossiers conformément à la liste déposée.

#### **8.2. Paiement de 1,2 million à Teltech – Achat d'équipement - Décision**

**CM-137-2020**

Considérant l'achat d'équipement effectué par Teltech en vue du déploiement de la phase 1 du projet de fibre optique;

Considérant la lenteur de l'émission des permis nécessaires à l'installation de cet équipement;

En conséquence, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement de payer à Teltech le montant de 1,2 million pour l'équipement acheté en janvier 2020 qui est présentement entreposé à leur entrepôt.

#### **8.3. Achat de supports à échelle – Phase 1 - Décision**

**CM-138-2020**

Il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement d'autoriser Connexion Matawinie à procéder à l'achat de 77 supports à échelle pour un montant total de 54 285 \$, plus les taxes applicables, auprès du plus bas soumissionnaire soit l'entreprise Corning.

### **9. AUDIENCE**

**Aucune audience**

### **10. AMÉNAGEMENT**

#### **10.1. Avis de conformité règlements municipaux (aucun dossier)**

#### **10.2. Avis du Comité consultatif agricole – Demande d'aliénation à Rawdon (Dossier 427113) - Décision**

**CM-139-2020**

Considérant la demande d'aliénation de Mme Line DeGrandpré d'une superficie de 4,61 hectares du lot 4 995 690 du cadastre rénové du Québec;

Considérant que la partie du lot 4 995 690 visée par la demande est en culture et que cette aliénation sera faite en faveur de M. Félix Breault, lequel loue la superficie visée pour en faire la culture depuis plusieurs années;

Considérant que la demanderesse conserverait une superficie de 45,98 hectares;

Considérant que la propriété de M. Breault, une fois la parcelle visée remembrée à sa propriété, aurait une superficie de 127,52 hectares;

Considérant que la parcelle visée possède un bon potentiel agricole et qu'elle est en culture depuis plusieurs années, participant au dynamisme agricole du secteur;

Considérant l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) le 16 janvier 2018;

Considérant que la parcelle visée est située dans la grande affectation Agricole dynamique où seule la pratique d'activités agricoles est autorisée;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation régionale et aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et permet notamment de tenir compte des particularités du milieu et du dynamisme de l'activité agricole;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 17 juin 2020

Considérant qu'en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles, il est impossible, dans le secteur visé, de déboiser les terres agricoles pour agrandir les cultures;

Considérant l'adoption du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) le 26 septembre 2016;

Considérant que la demande permet de maintenir l'intégrité de la zone agricole tout en répondant à l'orientation du PDZA visant à maintenir et optimiser l'occupation dynamique du territoire agricole;

Considérant la résolution favorable de la Municipalité de Rawdon (numéro 20-57) à la condition que la partie du lot vendue soit regroupée avec le lot voisin;

Considérant l'avis favorable émis par le Comité consultatif agricole lors de la séance du 10 juin 2020, lequel a également tenu à souligner la pertinence, pour la demanderesse, d'assurer le maintien d'un accès au chemin pour son lot résiduel;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Bruno Guilbault et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie soit en faveur de la demande d'aliénation du lot 4 955 690 du cadastre rénové du Québec (dossier 427113).

### ~~10.3. Règlement 201-2020 modifiant le SADR afin d'assouplir et de clarifier diverses dispositions relatives à l'agriculture – Avis de motion~~

Point retiré.

### ~~10.4. Projet de règlement 210-2020 modifiant le SADR afin d'assouplir et de clarifier diverses dispositions relatives à l'agriculture – Adoption~~

Point retiré.

### ~~10.5. Projet de règlement 210-2020 modifiant le SADR afin d'assouplir et de clarifier diverses dispositions relatives à l'agriculture – Document sur la nature des modifications – Adoption~~

Point retiré.

### 10.6. Règlement numéro 211-2020 modifiant le SADR afin d'agrandir la grande affectation Villégiature consolidation à Chertsey - Adoption

CM-140-2020

Considérant que le Conseil de la MRC de Matawinie a adopté le 13 septembre 2017, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), son Schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement 165-2015;

Considérant que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie est entré en vigueur le 16 janvier 2018;

Considérant que le Conseil de la MRC de Matawinie peut, selon l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à tout moment, modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant que la Municipalité de Chertsey a demandé, par la résolution numéro 2019-365, une modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé dans l'intention d'agrandir la grande affectation « Villégiature consolidation » à même la grande affectation « Rurale » dans le secteur de la Grande-Jetée;

Considérant que la Commission d'aménagement, lors de la rencontre du 15 janvier 2020, a recommandé au Conseil de la MRC de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé tel que demandé par la Municipalité de Chertsey;

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 12 février 2020;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

**CONSEIL DE LA MRC**  
**Séance ordinaire – 17 juin 2020**

Considérant qu'un projet de règlement a été dûment adopté lors de la séance ordinaire du 12 février 2020;

Considérant qu'un avis public de consultation écrite sur le projet de règlement a été publié le 28 mai 2020, en remplacement de la consultation publique et conformément à l'Arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Larochelle, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie adopte le règlement 211-2020 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie.

Le règlement 211-2020 est présenté en annexe A du présent procès-verbal.

### **10.7. Forêt – Nomination administrateur et substitut au CA de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière - Décision**

**CM-141-2020**

Considérant que la MRC de Matawinie peut désigner, en concertation avec les MRC de Montcalm et Les Moulins, un administrateur élu pour agir à ce titre pour la catégorie du monde municipal aux réunions du conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière;

Considérant que la MRC de Matawinie peut désigner, en concertation avec les MRC de Montcalm et Les Moulins, un substitut élu pour remplacer l'administrateur révoqué ou retiré;

Il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement d'une part, de nommer M. Richard Rondeau, maire de Saint-Zénon, à titre d'administrateur au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière, et d'autre part, de nommer M. Jean-Pierre Charron, maire de Sainte-Julienne, à titre de substitut.

### **10.8. Forêt – Consultation publique PAFIO Mauricie - Autorisation**

**CM-142-2020**

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs tient une consultation publique sur les ajouts et modifications au plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2018-2023 des unités d'aménagement 041-51, 043-51 et 043-52;

Considérant que des portions des unités d'aménagement 041-51, 043-51 et 043-52 couvrent le territoire administratif de la MRC de Matawinie;

Considérant que la consultation de ce plan a pour objectif de permettre à la population et à ses représentants d'influencer l'aménagement et la gestion des forêts;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement de soumettre les préoccupations de la MRC comme présentées par le Service d'aménagement.

### **10.9. Travaux de réfection de barrages au lac Gareau – Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez – Autorisation de la MRC - Décision**

**CM-143-2020**

Considérant que la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez a procédé à la réalisation d'études en vue d'effectuer des interventions sur deux barrages qui régularisent les eaux du lac Gareau sur son territoire;

Considérant que la Municipalité devra, au préalable, obtenir les autorisations du ministère de l'Environnement;

Considérant que la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez a entrepris un processus de négociation avec les propriétaires en titre des deux barrages qui régularisent les eaux du lac Gareau, sur son territoire;

Considérant que cette négociation a pour objectif de permettre à la Municipalité, dans un premier temps de devenir propriétaire des ouvrages de retenue des eaux pour y effectuer d'importants travaux de mise aux normes, l'objectif étant d'assurer la pérennité de ces



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 17 juin 2020

ouvrages et du lac puis, dans un second temps remettre la propriété des ouvrages à un OBNL (association des propriétaires du secteur);

Considérant qu'à cette fin, la Municipalité entend prélever, par voie de taxation, sur les immeubles bénéficiaires des travaux, les sommes requises afin d'assurer le financement des travaux;

Considérant qu'au terme des travaux, la Municipalité entend remettre, en pleine propriété, à l'association des propriétaires du lac, les titres de propriété et la responsabilité des ouvrages;

Considérant qu'au terme de l'article 95.1 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit cependant donner préalablement son assentiment au projet ci-haut exposé;

Considérant que le Conseil de la municipalité, lors de la séance du 16 juin 2020, a adopté une résolution demandant l'autorisation, à la MRC de Matawinie, de procéder auxdits travaux;

Considérant que la MRC a obtenu de la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez le projet d'entente entre les propriétaires actuels, la Municipalité ainsi que l'OBNL qui sera ultimement propriétaire des ouvrages;

Considérant que la MRC est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez à agir comme prévu, conformément au second alinéa de l'article 95.1 de la Loi sur les compétences municipales et qu'il n'y a pas lieu d'exiger la conclusion d'une entente sur l'exploitation des ouvrages compte tenu de la nature de ceux-ci qui seront à terme, des ouvrages de retenu par enrochement ne réclamant aucune intervention autre que du nettoyage ponctuel;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Larochelle, appuyé par M. François Quenneville et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie autorise, conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 95.1 de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez, à mettre en oeuvre le projet décrit au préambule.

### **10.10. Mise en œuvre d'actions pour la lutte contre le myriophylle à épis 2020 – Accompagnement d'associations de lacs - Décision**

CM-144-2020

Considérant que la présence du myriophylle à épis a été constatée dans des lacs de la MRC de Matawinie;

Considérant l'importance de la villégiature et du récréotourisme pour l'économie de la MRC de Matawinie et donc l'importance de la préservation de la qualité de l'eau de ses plans d'eau;

Considérant qu'il y a lieu d'agir de façon préventive afin de limiter la propagation du myriophylle à épis;

Considérant que le projet présenté par la CARA, en collaboration avec la MRC de Matawinie, vise la mise en oeuvre d'actions ciblées par le Plan de lutte contre le myriophylle à épis pour l'année 2020;

Considérant le volet 1 du plan d'action pour l'année 2020 qui consiste notamment en l'accompagnement des associations de lacs et municipalités pour poursuivre la caractérisation des lacs de la MRC;

Considérant qu'un appel de candidatures a été mené par la CARA afin d'identifier 10 lacs à visiter au cours de l'été;

Considérant les recommandations de la CARA telles que présentées le 10 juin 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Rondeau, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement :

- de retenir les 10 lacs suivants pour la réalisation de l'accompagnement des associations de lacs dans le cadre de la mise en place du Protocole de détection et de suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes pour l'été 2020 :





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 17 juin 2020

- 1.Lac Cloutier - Saint-Alphonse-Rodriguez
- 2.Lac Corbeau - Saint-Damien
- 3.Lac Daniel - Sainte-Émélie-de-L'Énergie
- 4.Lac des Français - Sainte-Marcelline-de-Kildare
- 5.Lac Georges - Notre-Dame-de-la-Merci
- 6.Lac Jaune - Chertsey
- 7.Lac Long - Saint-Alphonse-Rodriguez
- 8.Lac Noir - Saint-Jean-de-Matha
- 9.Lac Rawdon - Rawdon
- 10.Lac Taureau - Saint-Michel-des-Saints

### 10.11. Planification réseau cyclable régional – Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durable (PMVD) - Décision

CM-145-2020

Considérant que l'établissement d'un réseau cyclable régional est une priorité du Conseil de la MRC, autant au Schéma d'aménagement et de développement que dans les priorités annuelles 2019-2020;

Considérant la rencontre du Comité vélo du 3 décembre 2018, duquel certaines recommandations ont émanées qui semblent détoner avec les orientations initiales du Conseil de la MRC;

Considérant la résolution CM-064-2019 visant à établir des orientations afin d'encadrer le projet de réseau cyclable régional;

Considérant l'appel de projets lancé par le MAMH dans le cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD);

Considérant que le PMVD vise notamment à soutenir les municipalités et les collectivités dans leurs initiatives de réduction de GES, d'adaptation aux changements climatiques et d'aménagement durable du territoire;

Considérant que la réalisation d'études en planification de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme qui ont pour objectif de favoriser le déploiement et le développement de l'offre en transport actif et collectif sont notamment admissibles dans le cadre de ce programme;

Considérant que le projet proposé vise à doter la MRC d'un plan directeur pour assurer la planification d'un réseau cyclable régional;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement :

- d'autoriser le Service d'aménagement de la MRC à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) en vue de procéder à une démarche de planification d'un réseau cyclable régional;
- de confirmer l'engagement de la MRC à assumer sa part des coûts du projet jusqu'à un maximum de 23 500 \$;
- de nommer Mme Édith Gravel à titre de responsable du projet et d'autoriser cette dernière à agir au nom de la MRC de Matawinie auprès des représentants du MAMH dans le cadre de cette demande d'aide financière.

### 10.12. PAFIO 2018-2023 – Harmonisation des coupes forestières, secteur PELLETIER (TNO) - Adoption

CM-146-2020

Considérant que des travaux d'aménagement forestier sont prévus dans le cadre du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2018-2023, dans le secteur PELLETIER situé dans le TNO;

Considérant que le MFFP a conduit un processus d'harmonisation avec l'administration du



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 17 juin 2020

TNO, pour laquelle cette dernière a soulevé les enjeux suivants :

- paysage
- accessibilité
- quiétude des villégiateurs

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par l'administration du TNO;

Considérant que le MFFP a conduit un processus d'harmonisation avec les représentants des utilisateurs du territoire concernés, pour lequel ces derniers n'ont soulevé aucun enjeu;

Considérant que l'adoption des mesures d'harmonisation convenues avec le MFFP sera soumise à l'approbation du conseil municipal du TNO du 17 juin 2020;

Considérant que les mesures d'harmonisation seront soumises à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) 062 pour entérinement;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Réjean Larochelle et résolu unanimement d'accepter l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevés par les différents utilisateurs du territoire concernés par le secteur d'intervention PELLETIER.

### 10.13. TPI – Report appel de projets - Décision

CM-147-2020

Considérant que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles doit transmettre à la MRC de Matawinie une liste révisée des lots contenus à la convention de gestion du territoire public intramunicipal;

Considérant que la MRC de Matawinie entreprendra une consultation publique du plan d'aménagement intégré (PAI) révisé pour le territoire public intramunicipal (TPI) après avoir reçu la mise à jour des lots contenus à la convention de gestion territoriale;

Considérant que les vocations identifiées au PAI avec l'aide des municipalités permettront d'orienter les projets et les besoins prioritaires à mettre en oeuvre dans les cinq ans suivant l'adoption du PAI;

Considérant que les orientations du PAI faciliteront la gestion du Fonds de mise en valeur du TPI;

Considérant que l'appel de projets annuel au Fonds de mise en valeur du TPI est prévu du 30 juillet au 30 septembre;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement que le conseil de la MRC de Matawinie reporte l'appel de projets 2020 au Fonds de mise en valeur du TPI et prévoit la relance une fois le Plan d'aménagement intégré (PAI) approuvé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

### 10.14. Amélioration du chemin des Cyprès – Travaux supplémentaires – Utilisation de revenus reportés - Décision

CM-148-2020

Considérant qu'en janvier 2018, une aide financière de 7 823 024 \$ a été accordée à la MRC de Matawinie pour l'amélioration du chemin des Cyprès, provenant du Fonds des petites collectivités (FPC) du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec;

Considérant que les coûts estimés par l'ingénieur mandaté étaient de 11 068 332,82 \$ incluant les taxes pour le projet d'amélioration du chemin des Cyprès;

Considérant que la MRC de Matawinie a adopté le règlement 203-2019 décrétant un emprunt de 12 076 112 \$ afin de financer le projet d'amélioration du chemin des Cyprès;

Considérant que la MRC a lancé un appel d'offres public le 7 juin 2019 en vue de procéder aux travaux d'amélioration du chemin des Cyprès et qu'au terme du processus qui s'est terminé le 15 juin 2019, trois entreprises ont déposé une soumission pour fournir les services requis;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 17 juin 2020

Considérant que la plus basse de celles-ci fut déposée par l'entreprise Excavation Normand Majeau au montant de 10 203 255 \$ plus les taxes applicables;

Considérant les enjeux relevés lors de l'exécution des travaux concernant les ponceaux de rues, les ponceaux, d'entrées privées, une zone de déformation et les rechargements granulaires supplémentaires recommandés entre les chaînages 0+000 à 7+500, de même qu'entre les chaînages 7+500 à 13+750 et aux emplacements identifiés comme vulnérables aux crues printanières lesquelles représentent un montant de 851 747,75 \$ plus les taxes applicables;

Considérant les recommandations et les estimés soumis par l'ingénieur attiré au projet;

Considérant les économies réalisées à ce jour et confirmées par l'ingénieur attiré au projet, lesquelles totalisent 448 767,99 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Réjean Larochelle et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie:

- autorise la réalisation des travaux reliés à la modification de la géométrie de la chaussée pour un montant de 125 000 \$ plus les taxes applicables, plutôt que de 70 000 \$ tel qu'initialement estimé;
- autorise les travaux supplémentaires pour le remplacement des ponceaux de rue, d'entrées privées et d'intervenir la zone de déformation identifiée au chaînage 2+600 pour un montant estimé à 221 747,75 \$ plus les taxes applicables;
- autorise les travaux reliés au rechargement granulaire comme recommandé par l'ingénieur attiré au projet aux chaînages 0+000 à 7+500 et 7+500 à 13+750, de même qu'aux endroits identifiés comme vulnérables aux inondations pour un montant estimé à 630 000 \$ plus les taxes applicables;
- engage une somme de 300 000 \$ à même les revenus reportés des baux et une somme de 300 000 \$ à même le solde cumulé du TNO pour la réalisation de ces interventions et la suite du projet.

### 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE/SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point

### 12. DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

#### 12.1. Soutien financier développement informatique des entreprises - Décision

CM-149-2020

Considérant l'importance du commerce en ligne pour la pérennité des entreprises;

Considérant le projet d'accompagnement des entreprises Lanaudoises de CIETECH assorti d'une subvention de 20% des coûts du projet pour un maximum de 1500 \$;

Considérant le développement numérique insuffisant des entreprises en Matawinie;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Perreault, appuyée par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement de publiciser ledit projet tel que présenté et de l'accompagner d'un soutien financier de même niveau que CIETECH soit 20% avec un maximum de 1 500 \$ par projet - pour un budget total de 15 000 \$ pris à même le GL 55-990-45-000 Soutien aux entreprises.

#### ~~12.2. Fonds régions et ruralité – Répartition 2020-2021 – Décision~~

Point retiré.

#### 12.3. Fonds Régions et Ruralité – Nomination du représentant de la MRC - Décision

CM-150-2020

Considérant que la MRC de Matawinie fait partie des MRC qui peuvent bénéficier du volet 3 du Fonds Régions et Ruralité;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 17 juin 2020

Considérant que le mandat d'Aviseo Conseil correspond aux critères d'admissibilité de la partie Avis d'intérêt du volet 3 du FRR;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Serge Perrault et résolu unanimement:

- de demander au Service de développement local et régional de remplir la partie Avis d'intérêt du volet 3 du FRR;
- de désigner monsieur Pierre Winner, directeur général par intérim de la MRC de Matawinie à titre de représentant de la MRC pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes.

### 12.4. Entente en développement culturel - Décision

CM-151-2020

Considérant que la MRC de Matawinie souhaite démontrer son intérêt à conclure une entente triennale de développement culturel auprès du ministère de la Culture et des Communications;

Considérant que l'un des enjeux de développement de la Matawinie est son manque d'attraits culturels;

Considérant que la MRC de Matawinie souhaite accroître le sentiment de fierté et d'appartenance des citoyens à leur territoire;

Considérant que la MRC de Matawinie souhaite faire un projet de mise en valeur de son patrimoine historique sous une thématique commune, soit la villégiature dans le cadre de cette nouvelle entente;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement d'octroyer une somme totale de 75 000 \$ pour un appariement de même ordre du ministère de la Culture et des Communications pour un total de 150 000 \$ pour la réalisation d'un projet structurant en tourisme culturel sous le thème de la villégiature sur son territoire sur 3 ans, prise à même le compte Projets récréotouristiques GL 55-169-25-000.

### 12.5. Réaffectation FDT - Décision

CM-152-2020

Considérant le prolongement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de l'entente sur le Fonds de Développement des Territoires et son intégration dans le prochain fonds de soutien des régions;

Considérant les décisions de soutenir les projets dits de notoriété/attractivité du territoire et de développement des espaces entrepreneuriaux suite à la planification stratégique;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement d'autoriser l'affectation de 15 650 \$ issu du solde FDT Plan d'action / lac-à-l'épaulé GL 55-16-23-000 pour les mandats de Aviseo Conseil (13 761 \$) et Tandem (1 850 \$) en complément des projets stratégiques.

### 12.6. Soutien achat local - Décision

CM-153-2020

Considérant que l'un des enjeux de l'été 2020 est la consommation dans les commerces de la MRC par les citoyens et les visiteurs;

Considérant que la MRC de Matawinie sera en concurrence avec l'ensemble du Québec pour la venue de touristes et d'excursionnistes sur son territoire;

Considérant que la MRC de Matawinie souhaite gagner en notoriété et en attractivité;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Martin Rondeau et résolu unanimement d'octroyer un montant total de 70 000 \$ pour un appariement de même ordre par les consommateurs sous forme de certificats-achats de la même valeur jusqu'à



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 17 juin 2020

épuisement des stocks, pris à même le compte 55-169-25-000, conditionnel à ce que le projet puisse être opérationnel fin juin début juillet, que des demandes de contribution à tous les partenaires socio-économiques soient faites pour augmenter la cagnotte et ainsi vendre plus de certificats et engendrer de nombreuses retombées économiques auprès des commerces de détails de la MRC.

### 13. TRANSPORT

#### 13.1. Remplacement de la résolution CM-124-2020 - Plan de relance du Service du transport - Décision

CM-154-2020

Considérant la résolution (COT-012-2020) du Comité de transport qui recommande au Conseil de la MRC d'offrir la gratuité des services de transport adapté, taxibus et du circuit 1 pour une période de 1 à 4 semaines et de s'arrimer après analyse avec les MRC de D'Autray, de Joliette et de Montcalm selon les circuits conjoints;

Considérant que la MRC de Montcalm a confirmé que la gratuité sera offerte pour l'ensemble des différents services de transport pour une période de 1 à 4 semaines à une date à déterminer;

Considérant le plan de relance déposé;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Bruno Guilbault et résolu unanimement d'offrir la gratuité des services de transport adapté, taxibus, circuit 1 et des circuits régionaux pour une période de 1 à 4 semaines à une date de début à déterminer selon le développement de la situation liée à la COVID-19.

### 14. EVALUATION

Aucun point

### 15. PARCS RÉGIONAUX

Aucun point

### 16. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION

CM-155-2020

Il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par M. Martin Rondeau et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés, comme présentée :

Compte « Général » MRC

Chèques n<sup>os</sup> 38815 à 38821 inclusivement, montant total de 56 062,15 \$

Dépôts directs n<sup>os</sup> 702099 à 702198 inclusivement, montant total de 1 468 054,92 \$

Prélèvements n<sup>os</sup> 200188 à 200229 inclusivement, montant total de 67 664,31 \$

Compte « Villégiature » MRC

Dépôts directs n<sup>os</sup> 114 à 116 inclusivement, montant total de 31 903,87 \$

Compte « TPI » MRC

Dépôts directs n<sup>os</sup> 93 à 95 inclusivement, montant total de 20 845,91 \$

### 17. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS - DÉPÔT

La liste complète des virements budgétaires autorisés par le secrétaire-trésorier et directeur général par intérim est déposée aux élus.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 17 juin 2020

### 18. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

Les listes des engagements sont déposées :

Compte « Général » MRC  
Engagements 2020 n<sup>os</sup> 20-000605 à 20-000801, montant total de 1 318 645,33 \$

Compte « Villégiature » MRC  
Engagements 2020 n<sup>os</sup> 20-000015 et 20-000016, montant total de 397,71 \$

Compte « TPI » MRC  
Engagements 2020 n<sup>o</sup> 20-000015, montant de 54,59 \$

### 19. CORRESPONDANCE

#### Correspondances significatives

#### 19.1. Demande d'appui – MRC Maria-Chapdeleine – Pérennité des fonds nécessaires en lien avec la légalisation du cannabis - Décision

CM-156-2020

Considérant que la possession de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;

Considérant que la consommation de cannabis est encadrée par la Loi encadrant la Société québécoise du cannabis (SQDC) (chapitre C-5.3);

Considérant que, suite aux représentations des unions municipales, les municipalités et les MRC se sont vu octroyer une aide financière afin de les soutenir dans la mise en oeuvre d'actions visant à sensibiliser la population à l'égard des interdictions et de la réglementation liées à la consommation du cannabis;

Considérant que la MRC de Matawinie a bénéficié d'une subvention non remboursable de 119 601 \$ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour les exercices financiers 2019 et 2020 à cet égard;

Considérant qu'en vertu des dispositions de ladite loi, le gouvernement du Québec a autorisé la mise en place de la SQDC, laquelle assure la vente légale et responsable du cannabis dans une perspective de la protection de la santé;

Considérant que la SQDC, une filiale de la Société des alcools du Québec (SAQ), encaisse des recettes importantes à long terme alors que la responsabilité de la réglementation locale et la sensibilisation du public à ce sujet relève des municipalités locales;

Considérant que, le 30 novembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) avait déposé un mémoire relatif au projet de loi 157 intitulé « Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière »;

Considérant que ledit mémoire de la FQM formulait 6 recommandations, entre autres et notamment les deux premières :

- établir avec les municipalités un processus de répartition équitable des revenus de la vente du cannabis, où chaque niveau de gouvernement récolterait 33% du montant total des revenus engendrés et qui permettrait aux municipalités d'exécuter efficacement leurs nouvelles responsabilités en matière d'encadrement du cannabis; et,
- adopter un amendement au projet de loi, à l'article 23.31, qui viendrait ajouter aux fins pour lesquelles le fonds des revenus provenant de la vente de cannabis peut être utilisé, la suivante : « la compensation aux municipalités des coûts associés à la légalisation du cannabis ».



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 17 juin 2020

Considérant que les municipalités et les MRC du Québec sont des gouvernements de proximité et imputables auprès de leurs commettants;

Considérant que le milieu municipal est en mesure de relever de nombreux défis auprès de sa population locale compte tenu qu'il la connaît bien et qu'il est alors en mesure de réaliser des interventions et des actions de façon plus microscopique, notamment par de la prévention et de la sensibilisation auprès de la population plus vulnérable;

Considérant la résolution 21-01-20 de la MRC de Maria-Chapdeleine;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie interpelle le gouvernement du Québec, plus particulièrement la ministre de la Sécurité publique, afin qu'elle effectue les démarches nécessaires auprès de ses collègues visant à pérenniser l'aide financière liée à la légalisation du cannabis aux municipalités et aux MRC; et,

que copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre responsable de la région de Lanaudière, aux députées provinciales de Berthier et de Bertrand, au président de la Fédération québécoise des municipalités et à la MRC Maria-Chapdeleine.

### **19.2. Demande d'appui – 75<sup>e</sup> anniversaire de la découverte de l'épave du Liberator Harry – Municipalité de Saint-Donat - Décision**

CM-157-2020

Considérant la mission de l'organisme *Les Gardiens du Liberator Harry* et la tenue des festivités entourant le 75<sup>e</sup> anniversaire de la découverte de l'épave de l'avion à la montagne Noire à Saint-Donat;

Considérant que l'écrasement de l'avion Liberator Harry survenu le 20 octobre 1943 est la pire tragédie aérienne de l'histoire de l'aviation canadienne durant la Seconde Guerre mondiale;

Considérant que les corps des militaires et l'épave de l'avion ont été retrouvés le 20 juin 1946;

Considérant que le site est un attrait historique et touristique majeur pour la région et qu'il nécessite un entretien constant pour honorer la mémoire des militaires disparus lors de l'écrasement;

Considérant que le site doit demeurer accessible à la population;

Considérant l'importance de perpétuer les faits entourant cet événement de l'histoire militaire au Canada;

Considérant les démarches effectuées par *Les Gardiens du Liberator Harry* pour obtenir un soutien financier de la part des différents paliers de gouvernement et des services militaires du Canada pour organiser les cérémonies entourant la découverte de l'épave et que la MRC de Matawinie souhaite appuyer ces démarches;

Considérant la résolution 20-0309-089 de la Municipalité de Saint-Donat;

Considérant le rayonnement régional de l'événement par la notoriété du site historique du Liberator Harry;

En conséquence, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. François Quenneville et résolu unanimement d'appuyer l'organisme *Les Gardiens du Liberator Harry* dans leurs démarches pour l'organisation du 75<sup>e</sup> anniversaire de la découverte de l'épave du Liberator Harry qui se tiendra à l'automne 2021.

### **20. VARIA**

#### **20.1. Aucun point**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 17 juin 2020

### 21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus. La séance s'est tenue par vidéoconférence en raison des mesures d'urgence reliées à la COVID-19 donc sans la présence de citoyens.

### 22. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Aucun commentaire.

### 23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**CM-158-2020**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil de la MRC soit et est levée à 13 h 15.

Pierre Winner  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général par intérim

Sylvain Breton  
Préfet





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 17 juin 2020

### ANNEXE A (Règlement 211-2020)

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MATAWINIE

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 211-2020 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE AFIN D'AGRANDIR LA GRANDE AFFECTATION VILLÉGIATURE CONSOLIDATION À CHERTSEY

Considérant que le Conseil de la MRC de Matawinie a adopté le 13 septembre 2017, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), son Schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement 165-2015;

Considérant que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie est entré en vigueur le 16 janvier 2018;

Considérant que le Conseil de la MRC de Matawinie peut, selon l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à tout moment, modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant que la Municipalité de Chertsey a demandé, par la résolution numéro 2019-365, une modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé dans l'intention d'agrandir la grande affectation « Villégiature consolidation » à même la grande affectation « Rurale » dans le secteur de la Grande-Jetée;

Considérant que la Commission d'aménagement, lors de la rencontre du 15 janvier 2020, a recommandé au Conseil de la MRC de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé tel que demandé par la Municipalité de Chertsey;

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 12 février 2020;

Considérant qu'un projet de règlement a été dûment adopté lors de la séance ordinaire du 12 février 2020;

Considérant qu'un avis public de consultation écrite sur le projet de règlement a été publié le 28 mai 2020, en remplacement de la consultation publique et conformément à l'Arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Larochelle, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie adopte le règlement 211-2020 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie et décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2**

Le Conseil de la MRC décrète le présent règlement dans son ensemble et également titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de sorte que si un titre, un chapitre, une section, un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement étaient ou venaient à être déclarés nuls, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.

#### **ARTICLE 3**

Par le présent règlement, le règlement 165-2015 décrétant l'adoption du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie est modifié.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC  
Séance ordinaire – 17 juin 2020

### **ARTICLE 4**

Le présent règlement modifie la carte A-3 de l'Annexe A intitulée « Grandes affectations – MRC de Matawinie » de façon à remplacer la grande affectation « Rurale » longeant le côté est de la rivière Ouareau à Chertsey, dans le secteur Grande-Jetée, par une grande affectation « Villégiature consolidation », comme illustré à l'Annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.

### **ARTICLE 5**

Le présent règlement modifie la carte B-CHE-1 de l'Annexe B intitulée « Grandes affectations – Municipalité de Chertsey » de façon à remplacer la grande affectation « Rurale » longeant le côté est de la rivière Ouareau à Chertsey, dans le secteur Grande-Jetée, par une grande affectation « Villégiature consolidation », comme illustré à l'Annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ à RAWDON le 17 juin 2020**, lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie.

---

Pierre Winner  
Secrétaire-trésorier et directeur  
général par intérim

---

Sylvain Breton  
Préfet

**AVIS DE MOTION :**  
**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**  
**CONSULTATION PUBLIQUE :**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT :**  
**APPROBATION MINISTRE ET ENTRÉE EN VIGUEUR :**  
**PUBLICATION :**

**12 février 2020**  
**12 février 2020**  
**[Consultation écrite]**  
**17 juin 2020**  
**2020**  
**2020**

### **Annexes au règlement 211-2020**

- Annexe A - La carte illustrant les modifications à la carte A-3 de l'Annexe A du SADR
- Annexe B - La carte illustrant les modifications à la carte B-CHE-1 de l'Annexe B du SADR